



COMMUNIQUE

Boulogne-Billancourt, le 5 avril 2018

Budget 2018 de Grand Paris Seine Ouest : réduction de la fiscalité et des dépenses, stabilisation des frais de personnel et investissements ambitieux malgré un contexte institutionnel instable.

Le Conseil territorial de Grand Paris Seine Ouest, présidé par Pierre-Christophe BAGUET s'est réuni ce soir à l'Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt **et a adopté à l'unanimité son budget primitif pour 2018** dans un contexte institutionnel incertain, le Président de la République ayant différé à plusieurs reprises ses annonces sur une réforme du Grand Paris.

Grâce à une gestion saine, le budget 2018 de Grand Paris Seine Ouest a pu concilier réduction de la fiscalité et des dépenses, stabilisation des frais de personnel et investissements ambitieux :

- **Baisse du taux global de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 2 %** pour 2018, passant ainsi de 4,47% (depuis 2014) à 4,38%.
- **Maintien du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 20,21 %** (le plus faible des territoires de la métropole du Grand Paris).
- **Stabilisation des frais de personnel** : 48,35M€ en 2017 à 48,34M€ en 2018 tout en maintenant un haut niveau de service public.
- **Adoption d'un ambitieux programme d'investissement de 158M€ sur la période 2018-2021** pour entretenir les espaces publics et poursuivre des projets structurants des 8 villes du territoire.
- **Augmentation des prestations de propreté à 15,9 M€** pour faire face aux incivilités croissantes, à la création de nouveaux quartiers et la hausse de la population.

L'exercice 2018 est par ailleurs marqué par des transferts de compétences, notamment celui de l'aménagement (opérations transférées par les villes de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon).

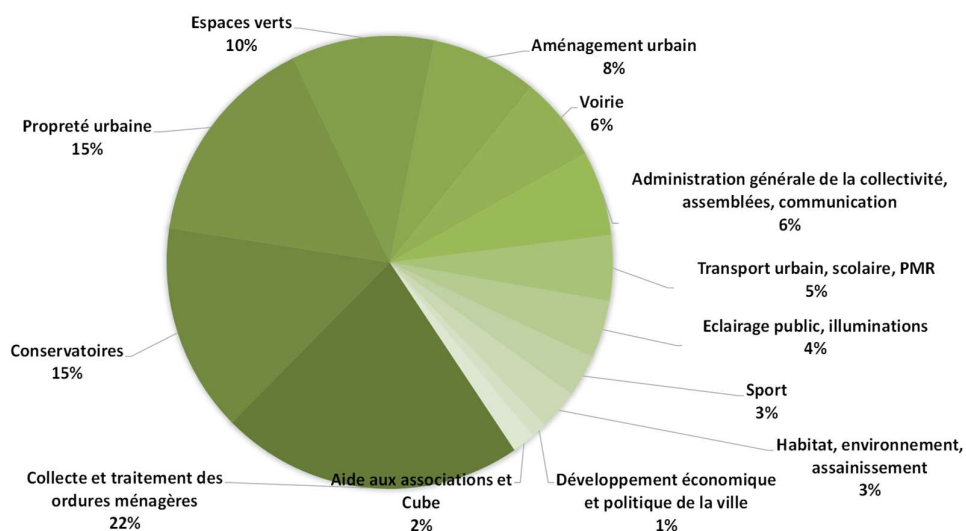
Contact presse : Eugénie FAIVRE
01.46.29.94.86
Eugenie.Faivre@seineouest.fr

Focus sur les dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement par compétence du budget principal fait preuve d'une très grande stabilité depuis plusieurs années. Ainsi, plus de la moitié des dépenses de fonctionnement¹ de GPSO soit 52% reste affectée à la collecte et au traitement des ordures ménagères, à la propreté urbaine et à l'enseignement artistique.

Il est à noter que les crédits de la majorité des compétences exercées par GPSO restent stables par rapport au Budget primitif 2017 à l'exception principalement des crédits relatifs à la propreté urbaine en raison du renforcement du service rendu.

STRUCTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS DÉPENSES NON VENTILABLES) - BP 2018



¹ Y compris frais de personnel hors dépenses non ventilables et atténuations de produits.